

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 16 JUIN 2022 à 18H30

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Présents :

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL	Mme MEGEL	Mme HOULLE
	Mme NANTERN	M. SZCZERBOWSKI
	M. SCHAER	
Mme ALTMEIER	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Nombre de procurations :
2

Absents excusés : M. WAGNER (procuration donnée à Mme NANTERN) Mme MALIZIA (procuration donnée à M. JAZBINSEK) et M. SCHAMBION

Secrétaire : Mme MEGEL

1. CREATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE AU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE- ATTRIBUTION DU LOT 1 – GROS OEUVRE

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a lancé un appel d'offres (marché à procédure adaptée) pour procéder à la réalisation des travaux de rénovation énergétique du complexe Salle des Fêtes/Gymnase. Cette 1^{ère} mise en concurrence concerne l'installation d'une chaufferie biomasse telle que délibérée le 04/05/2021.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 10/06/2022 pour l'analyse des offres après négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'accepter l'offre la mieux disante proposée par l'entreprise **SCB CONSTRUCTIONS** (Valmont) pour un montant de **76 240,00€ HT**,
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

2. CREATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE AU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE- ATTRIBUTION DU LOT 2 – CHAUFFERIE

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a lancé un appel d'offres (marché à procédure adaptée) pour procéder à la réalisation des travaux de rénovation énergétique du complexe Salle des Fêtes/Gymnase. Cette 1^{ère} mise en concurrence concerne l'installation d'une chaufferie biomasse telle que délibérée le 04/05/2021.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 10/06/2022 pour l'analyse des offres après négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ D'accepter l'offre la mieux disante proposée par l'entreprise **GABRIEL JEANNOT** (Henriville) pour un montant de **124 995,82€ HT, options comprises.**
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

3. CREATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE AU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 16/06/2022 par laquelle il a confié à un prestataire la mission de construction d'un local pour accueillir la chaufferie biomasse du complexe Salle des Fêtes/Gymnase.

Il informe que s'agissant d'une annexe contiguë à un Etablissement Recevant du Public, il convient réglementairement, pour ces travaux d'extension, de confier une mission de contrôle à un bureau spécialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ De confier la **mission de contrôle technique** dans le cadre de l'extension du local chaufferie du complexe Salle des Fêtes/Gymnase à **BTP CONSULTANTS** (Metz) pour un montant forfaitaire de **3 600,00€ HT.**
- ⊕ D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet engagement.

**4. REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 350000 €
CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT
D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DU COMPLEXE SALLE DES FETES/GYMNASE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE pour le financement de cette opération, de réaliser auprès de la **Caisse des dépôts et consignations** un Contrat de Prêt comme suit :

- ⊕ Ligne du Prêt : **GPI AMBRE – Taux fixe**
- ⊕ Montant : **jusqu'à 350 000 euros**
- ⊕ Durée totale de la Ligne de prêt comprenant :
 - Durée de la phase de préfinancement : **3 mois**
 - Durée de la phase d'amortissement (dont différé) : **20 ans**
- ⊕ Périodicité des échéances : **Trimestrielle**
- ⊕ Taux d'intérêt annuel fixe : **1.76 %**
- ⊕ Typologie Gissler : **1A**
- ⊕ Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)

AUTORISE le Maire à :

- ⊕ signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- ⊕ et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

5. SERVICE PERISCOLAIRE – TARIFS 2022/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs du service d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit:

T_1

	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	32,1	2,6
Midi	93,4	7,5
Soir	65,5	5,3
Journée complète : LMJV	162,3	13,1
Matin + Midi : LMJV	112,9	9,1
Midi + Soir : LMJV	146,2	11,8

T_2

	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	29,1	2,3
Midi	84,9	6,8
Soir	59,5	4,8
Journée complète : LMJV	147,5	11,9
Matin + Midi : LMJV	102,6	8,3
Midi + Soir : LMJV	132,9	10,7

T_3

	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	27,7	2,2
Midi	80,6	6,5
Soir	56,6	4,6
Journée complète : LMJV	140,1	11,3
Matin + Midi : LMJV	97,5	7,8
Midi + Soir : LMJV	126,2	10,2

T_4

	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	26,2	2,1
Midi	76,4	6,2
Soir	53,6	4,3
Journée complète : LMJV	132,8	10,7
Matin + Midi : LMJV	92,4	7,4
Midi + Soir : LMJV	119,6	9,6

T1: Quotient Familial > 1 200

T2 : QF entre 901 et 1 200

T3 : QF entre 601 et 900

T4: QF < 601

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit

Baisse de 10% à partir du 3ème enfant inscrit

La formule annualisée est un forfait **payée mensuellement** avec un **engagement** sur toute l'année scolaire pour une présence quotidienne .

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF.

En cas de non justification à tel Quotient Familial, la tarification la plus élevée sera automatiquement appliquée.

DIVERS : Points d'information et/ou non soumis au vote :

▪ **EFFECTIFS SCOLAIRES 2022/2023**

Le Maire informe le Conseil des évolutions préoccupantes des effectifs scolaires pour la rentrée prochaine. La situation est actuellement examinée par les services de l'Education Nationale qui statueront courant juin sur une éventuelle suppression de classe.

L'effectif actuel de 96 élèves ne sera que de 77 élèves en septembre prochain.

Une combinaison de facteurs, prévisibles ou non a conduit à cette situation :

- Faible renouvellement de la classe de maternelle (3 élèves en Petite Section)
- 7 départs non dus à l'âge
- 17 départs dû à l'âge (CM2 partant au Collège)

▪ **MISE EN APPORT VOLONTAIRES DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS (sac orange) – AMENAGEMENT DES POINTS**

Le Maire rappelle la politique décidée par la Communauté d'Agglomération de Forbach au titre de sa compétence « Collecte des déchets ménagers ». Une expérimentation est en cours de la collecte en apport volontaire des emballages (sac orange) pour quelques communes, elle sera généralisée à terme.

Les besoins sont d'1 borne pour 200 habitants soit 7 bornes sur le territoire de Folkling/Gaubiving.

Des travaux sont actuellement en cours pour l'aménagement de plateformes pour l'accueil de l'ensemble des points d'apport volontaire.

La Commune a demandé l'ajout de 2 bornes papier, car elles sont souvent saturées.

	Etat actuel			Etat après travaux et équipements		
	Papier	Verre	Emballages *	Papier	Verre	Emballages *
Folkling imp. des écoles	1	2	-	1	2	2
Folkling cimetièrè	-	-	-	1	1	1
Gaubiving cimetièrè	-	-	-	1	1	2
Gaubiving Bel Air	1	1	-	1	1	2

(*) A la date de généralisation de cette collecte.

A Gaubiving cimetièrè, une réflexion est à mener sur la mise en enrobés du terrain servant actuellement de parking.



Le Maire
Bernard DE FEYTER